



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 21 janvier 2022

HANDICAP - INCLUSION

La Ville du Havre et le CCAS s'engagent pour 3 ans de plus avec le FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, Patrick Teissère, adjoint au maire, chargé des ressources humaines, Florence Thibaudeau-Rainot, adjointe au maire, chargée des affaires sociales, des solidarités et de la santé, en présence de Philippe Touilin, conseiller municipal délégué chargé du handicap et de Jacques de Pesquidoux, directeur territorial handicap du FIPHFP, ont signé une nouvelle convention de 3 ans. Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) permet d'assurer la pérennisation des actions engagées depuis 11 ans par la Ville du Havre et le CCAS.

7,28% d'agents handicapés au sein de la collectivité en 2020

A travers cette convention, la Ville du Havre s'engagent depuis 2009 pour l'intégration des personnes en situation de handicap et le maintien dans l'emploi des agents de la collectivité présentant un handicap (et/ou des restrictions médicales). Rejoint depuis 2017 par le CCAS et reconduit tous les trois ans depuis, ce partenariat prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes pour aller vers une société plus inclusive.

Sur la période de la précédente convention (2017-2020) le budget alloué au recrutement de personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi a été de **1 251 345** € dont 669 324 € financé par le FIPHFP et 582 020 € par la Ville du Havre et le CCAS. Près de **200 agents ont ainsi bénéficié d'une aide du FIPHFP** sur cette période.

Une nouvelle convention pour la période 2021-2023

Avec cette nouvelle convention, les signataires s'engagent d'ici 2023 à renforcer le recrutement et faciliter le reclassement professionnel d'agents en situation de handicap. Des actions de communication pour sensibiliser l'ensemble des agents à ces questions seront également poursuivies.

Concrètement, ces actions doivent permettre le recrutement de 12 apprentis en situation de handicap d'ici 2023. Cette nouvelle convention bénéficie d'un budget de 1 434 800 € financé à 50,31% par la Ville du Havre et le CCAS - 712 930 € financé par le FIPHFP.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.